



Vos annonces légales
en ligne 24h/24h
sur www.letarnlibre.com

Choisir le Tarn libre c'est consommer made in Tarn et valoriser une entreprise locale

ANNONCES LÉGALES

Le Tarn Libre
UN MÉDIA 100% TARNAIS

Enquêtes publiques



Service de coordination des politiques publiques et de l'appui territorial
AVIS D'ENQUÊTES PUBLIQUES CONJOINTES

Par arrêté préfectoral du 6 juillet 2022 et dans le cadre de la procédure d'instauration des périmètres de protection autour d'une prise d'eau située sur la rive droite de la rivière Tarn au profit du SMAEP du Gaillacais, ont été prescrites, pendant une durée de 32 jours consécutifs, soit du lundi 12 septembre 2022 à 14 h au jeudi 13 octobre 2022 à 12 h, sur le territoire des communes de Brens, Labastide-de-Lévis, Lagrave, Marssac-sur-Tarn et Rivières, des enquêtes publiques conjointes :
- préalable à la déclaration d'utilité publique des travaux de dérivation des eaux, de l'instauration des périmètres de protection et de l'institution des servitudes afférentes aux périmètres de protection
- parcellaire en vue de la détermination des immeubles concernés
- au titre des dispositions des articles L.214-1 et suivants du code de l'environnement pour l'autorisation de prélèvement d'eau
Des informations supplémentaires sur le projet pourront être demandées auprès de Monsieur le président du SMAEP du Gaillacais (Lieuirac - 81600 Rivières) ou auprès du préfet du Tarn (délégation départementale du Tarn de l'Agence Régionale de Santé Occitanie - 44, boulevard Maréchal Lannes - Cantepau - 81000 Albi). Le siège des enquêtes publiques conjointes se situera à la mairie de Rivières (81600).
M. Patrice BASTIE, ingénieur, génie civil en retraite, a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par décision du tribunal administratif de Toulouse le 17 juin 2022.

Les dossiers d'enquêtes pourront, pendant toute la durée des enquêtes publiques conjointes, être consultés par le public :
- en version papier, aux jours et heures habituels d'ouverture au public et dans le respect des règles sanitaires en vigueur, aux mairies de Brens, Labastide-de-Lévis, Lagrave, Marssac-sur-Tarn et Rivières,
- en version électronique, aux jours et heures habituels d'ouverture au public et dans le respect des règles sanitaires en vigueur, via un poste informatique à la préfecture du Tarn (service de coordination des politiques publiques et de l'appui territorial - bureau de l'environnement et des affaires foncières - 81013 Albi Cedex 09),
- en version électronique sur le site internet des services de l'Etat dans le Tarn (www.tarn.gouv.fr) : rubrique Politiques Publiques/Environnement, prévention des risques naturels et technologiques/Projets impactant l'environnement/Dossier d'enquête et résumé non technique du dossier/Prise d'eau dans la rivière Tarn.

Toute personne intéressée pourra aussi demander communication, à ses frais, des dossiers d'enquêtes en s'adressant au préfet du Tarn (service de coordination des politiques publiques et de l'appui territorial - bureau de l'environnement et des affaires foncières - Place de la Préfecture - 81013 Albi Cedex 09) dès la publication de l'arrêté préfectoral portant ouverture des enquêtes publiques conjointes et pendant toute la durée de celles-ci.
Pendant toute la durée des enquêtes publiques conjointes, toute personne intéressée pourra formuler ses observations et propositions :
- sur les registres d'enquêtes déposés dans les mairies de Brens, Labastide-de-Lévis, Lagrave, Marssac-sur-Tarn et Rivières, aux jours et heures habituels d'ouverture au public et dans le respect des règles sanitaires en vigueur,
- par courrier postal, adressé à l'attention de M. le commissaire-enquêteur à la mairie de Rivières (81600), siège des enquêtes publiques conjointes,
- par voie électronique à l'adresse suivante : prel-prise-eau-rivieres@tarn.gouv.fr
Par ailleurs, les observations et propositions du public seront également reçues, dans le respect des règles sanitaires en vigueur, par le commissaire-enquêteur aux lieux, jours et heures suivants :

Mairie de Rivières
(siège des enquêtes publiques conjointes)
lundi 12 septembre 2022 de 14 h à 17 h et jeudi 13 octobre 2022 de 9 h à 12 h
Mairie de Brens jeudi 29 septembre 2022 de 9 h à 12 h
Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront consultables au siège des enquêtes publiques conjointes (mairie de Rivières - 81600) et sur le site internet des services de l'Etat dans le Tarn (www.tarn.gouv.fr). Les observations et propositions du public consignées sur les registres d'enquêtes seront aussi consultables au siège des enquêtes publiques conjointes (mairie de Rivières - 81600).
Les observations et propositions du public sont communicables aux frais de la personne qui en fera la demande pendant toute la durée des enquêtes publiques conjointes.
Le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public, pendant un délai d'un an à compter de la date de clôture des enquêtes publiques conjointes, à la préfecture du Tarn (service de coordination des politiques publiques et de l'appui territorial - bureau de l'environnement et des affaires foncières - Place de la Préfecture - 81013 Albi Cedex 09), aux mairies de Brens, Labastide-de-Lévis, Lagrave, Marssac-sur-Tarn et Rivières ainsi que sur le site internet des services de l'Etat dans le Tarn (www.tarn.gouv.fr).
A vu des résultats des enquêtes publiques conjointes et des avis recueillis dans le cadre de l'instruction, le préfet du Tarn statuera sur la procédure d'instauration des périmètres de protection autour d'une prise d'eau située sur la rive droite de la rivière Tarn au profit du SMAEP du Gaillacais.



AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par Arrêté Municipal en date du 16 août 2022, l'ouverture d'une enquête publique a été prescrite sur le projet de déclassement d'une emprise communale située à l'angle de la rue Gustave Courbet et de la rue Berthe Morisot (partie goudronnée), à Albi. Cette enquête se déroulera pendant une durée de 15 jours, du mardi 13 septembre 2022 à 9h00 au mardi 27 septembre 2022 à 17h00, décal de 1 heure. Les pièces du dossier d'enquête ainsi que le registre d'enquête, seront déposés à la Mairie d'Albi, 16, rue de l'Hôtel de Ville, du 13 septembre 2022 à 9h00, jusqu'au 27 septembre 2022 à 17h00. Afin que chaque personne puisse en prendre connaissance lesdits documents seront tenus à la disposition du public au lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 (à l'exception des samedis et dimanches). Le dossier d'enquête publique en version numérique est consultable gratuitement sur le site officiel de la commune d'Albi : www.mairie-albi.fr pendant toute la durée de l'enquête publique. Les observations peuvent être consignées sur le registre prévu à cet effet ou être adressées par courriel à l'adresse suivante : ep.gustavecourbet@mairie-albi.fr ou par écrit à l'attention de Monsieur Jean-Louis DELARRY - Commissaire enquêteur - Mairie d'Albi - service Action Foncière - 16, rue de l'Hôtel de Ville - 81023 Albi cedex 9. Le commissaire enquêteur recevra le public à la Mairie d'Albi, les : - mardi 13 septembre 2022 de 9h00 à 12h00 - mardi 27 septembre 2022 de 14h00 à 17h00. Durant ces permanences, toute personne peut formuler des observations, soit oralement auprès du Commissaire enquêteur, soit par écrit sur le registre tenu à cet effet. Aucune observation ne sera recevable au-delà du 27 septembre 2022, 17h00. Le rapport du Commissaire enquêteur pourra être consulté pendant une année à la mairie d'Albi, service Action Foncière, dès sa réception en Mairie. Albi, le 16 Août 2022

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMIEL
Maire d'Albi



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté en date du 9 septembre 2022, Monsieur le Maire du FRAYSSE a ordonné l'ouverture d'une enquête publique préalable à l'allénation d'une partie d'un chemin rural situé à Lavergne. L'enquête publique aura une durée de 15 jours, soit du lundi 3 octobre 09h00 au lundi 17 octobre 24h00. Le dossier sera disponible en mairie aux heures d'ouverture habituelles. Les observations pourront être adressées par écrit à la mairie du FRAYSSE, 6, place Augustin Malloux, 81 430 LE FRAYSSE à l'attention de Madame le commissaire enquêteur ou via l'adresse mail dédiée : enquete publique@frayssse.fr ou enquete@frayssse.fr. Le commissaire enquêteur recevra le public en mairie le lundi 3 octobre de 9h à 12h et le lundi 17 octobre de 14h à 17h.

DEPARTEMENT DU TARN
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'ALBIGEOIS

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

MODIFICATION DE DROIT COMMUN N°3 DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUI) DU GRAND ALBIGEOIS

Par arrêté n° ARR2022_044 du 6 septembre 2022, la Présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois informe de l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de modification de droit commun du Plan Local d'Urbanisme intercommunal du Grand Albigeois. L'enquête publique se déroulera pendant 24 jours consécutifs du jeudi 22 septembre 2022 à 9h00 au vendredi 14 octobre 2022 à 17h00 inclus. Afin de conduire cette enquête, un commissaire enquêteur Monsieur Christian Badiolomat a été désigné par le Tribunal Administratif de Toulouse. Le projet de modification n°3 porte sur :
- La création d'une Orientation d'Aménagement de Programme d'Aménagement (OAP) sur le territoire de la commune d'Arthès.
- L'évolution d'orientations d'Aménagement de Programmation (OAP) sur le territoire des communes d'Albi, de Lescure-d'Albigeois et de Fréjaciolles et la suppression d'Orientations d'Aménagement de Programmation (OAP) sur le territoire d'Albi.
- La création d'emplacements réservés sur les communes d'Albi, de Lescure-d'Albigeois et de Fréjaciolles.
- La mise à jour des emplacements réservés sur les communes d'Albi, de Cambon d'Albi, de Castelnau-de-Lévis, de Lescure-d'Albigeois, de Marssac-sur-Tarn et de Puygouzon.
- La suppression d'emplacements réservés sur les communes d'Albi, d'Arthès, de Castelnau-de-Lévis et de Saint-Juéry.
- La modification des zonages et des règles associées sur des secteurs des communes d'Albi, d'Arthès, de Cambon d'Albi, de Fréjaciolles, de Lescure-d'Albigeois, de Puygouzon et de Saint-Juéry.
- L'inscription de nouveaux bâtiments situés en zones agricoles ou naturelles pouvant faire l'objet d'un changement de destination sur les communes de Carlus, de Castelnau-de-Lévis, de Denat, de Puygouzon et de Rouffiac.
- La délimitation des prescriptions sur certains sites au titre des éléments de patrimoine à préserver sur les communes de Castelnau-de-Lévis et de Puygouzon.
- La création d'un secteur de Taille Et de Capacité d'Accueil Limitées (SIECAL) sur la commune d'Albi dans le secteur de la Guiterrie.
- La suppression d'un Secteur de Taille Et de Capacité d'Accueil Limitées (SIECAL) sur la commune de Lescure-d'Albigeois.
- L'adaptation de certaines dispositions réglementaires et la correction d'erreurs matérielles. Le siège de l'enquête publique est situé au siège administratif de l'agglomération Parc François Mitterrand 81160 SAINT-JUÉRY. Le dossier d'enquête est consultable en version informatique sur le site internet de la communauté d'agglomération de l'Albigeois (www.grand-albigeois.fr) et sur l'adresse internet suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/2519> accessible 7j/7 et 24h/24h depuis le premier jour de l'enquête publique à 9h00 jusqu'au dernier jour de celle-ci à 17h00. Un accès gratuit au dossier est garanti sur un poste informatique mis à disposition du public au siège administratif de l'agglomération de l'Albigeois Parc François Mitterrand - 81160 SAINT-JUÉRY et au sein des mairies d'Albi, de Lescure-d'Albigeois et de Marssac-sur-Tarn aux jours et heures habituels d'ouverture au public. Le dossier d'enquête en version papier sera également disponible aux jours et heures habituels d'ouverture au public au siège administratif de l'agglomération de l'Albigeois, Parc François Mitterrand - 81160 SAINT-JUÉRY. Les permanences du commissaire enquêteur se tiendront sur ces 4 lieux aux dates et horaires suivants :
- Siège administratif de l'agglomération Parc François Mitterrand 81160 SAINT-JUÉRY jeudi 22 septembre 2022 09h00 - 12h00
- Parc François Mitterrand 81160 SAINT-JUÉRY vendredi 22 septembre 2022 09h00 - 12h00
- Vendredi 14 octobre 2022 14h30 - 17h00 En mairie de Lescure-d'Albigeois jeudi 29 septembre 2022 09h00 - 12h00
- En mairie de Marssac-sur-Tarn mardi 04 octobre 2022 09h30 - 12h00
- En mairie d'Albi mardi 04 octobre 2022 14h30 - 18h00
Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations et propositions :
- Sur le registre dématérialisé sécurisé accessible via le site internet de la communauté d'agglomération de l'Albigeois (www.grand-albigeois.fr) et sur l'adresse internet suivante : www.registre-dematerialise.fr/2519 accessible 7j/7 et 24h/24h depuis le premier jour de l'enquête publique à 9h00 jusqu'au dernier jour de celle-ci à 17h00.
- Au sein des mairies d'Albi, de Lescure-d'Albigeois et de Marssac-sur-Tarn aux jours et heures habituels d'ouverture au public.
- Le dossier d'enquête en version papier sera également disponible aux jours et heures habituels d'ouverture au public au siège administratif de l'agglomération de l'Albigeois, Parc François Mitterrand - 81160 SAINT-JUÉRY.
Les registres d'enquête ainsi que le registre d'enquête, seront déposés à la Mairie d'Albi, 16, rue de l'Hôtel de Ville, du 13 septembre 2022 à 9h00, jusqu'au 27 septembre 2022 à 17h00. Afin que chaque personne puisse en prendre connaissance lesdits documents seront tenus à la disposition du public au lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 (à l'exception des samedis et dimanches). Le dossier d'enquête publique en version numérique est consultable gratuitement sur le site officiel de la commune d'Albi : www.mairie-albi.fr pendant toute la durée de l'enquête publique. Les observations peuvent être consignées sur le registre prévu à cet effet ou être adressées par courriel à l'adresse suivante : ep.gustavecourbet@mairie-albi.fr ou par écrit à l'attention de Monsieur Jean-Louis DELARRY - Commissaire enquêteur - Mairie d'Albi - service Action Foncière - 16, rue de l'Hôtel de Ville - 81023 Albi cedex 9. Le commissaire enquêteur recevra le public à la Mairie d'Albi, les : - mardi 13 septembre 2022 de 9h00 à 12h00 - mardi 27 septembre 2022 de 14h00 à 17h00. Durant ces permanences, toute personne peut formuler des observations, soit oralement auprès du Commissaire enquêteur, soit par écrit sur le registre tenu à cet effet. Aucune observation ne sera recevable au-delà du 27 septembre 2022, 17h00. Le rapport du Commissaire enquêteur pourra être consulté pendant une année à la mairie d'Albi, service Action Foncière, dès sa réception en Mairie. Albi, le 16 Août 2022



est habilité
à recevoir les annonces
judiciaires et légales
pour l'ensemble
du département du Tarn
05 63 48 75 48
legale@letarnlibre.com

Vie des sociétés

S.E.L.A.R.L. LA CLE DES CHAMPS
Société d'Avocats
62 rue des Agriculteurs 81000 ALBI

Suivant acte sous seing privé en date du 1^{er} septembre 2022, il a été constitué le Groupement Agricole d'Exploitation en Commun dénommé « GAEC LA FERME DES DEUX RIVES », agréé le 27 décembre 2021 sous le N°81.21.1769. Son siège social est à « 1000 Route des Deux Rives », 81600 SENOULLAC. Il sera immatriculé au Greffe du tribunal de Commerce d'Albi.

Constitutions



Société d'avocats
57, boulevard de l'Emboutchure
Central Parc - Bât. A - B.P. 32336
31021 TOULOUSE Cedex
Tél. 05 62 72 38 38
Fax 05 62 72 55 55
www.voxel-avocats.fr

LUPANAR
Société par Actions Simplifiée
au capital de 2.000 euros
siège social : 20, rue Galibert Pens
81200 MAZAMET
R.C.S. CASTRES

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date, à TOULOUSE, du 9 septembre 2022, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : LUPANAR
Siège social : 20, rue Galibert Pens - 81200 MAZAMET
Durée : 99 années à compter de sa date d'immatriculation au R.C.S.
Capital : 2.000 euros, divisé en 2.000 actions de 1 euro chacune
Objet : La société a pour objet en France et à l'étranger, la gestion, l'administration, l'exploitation, l'acquisition par voie d'achat, échange, apport ou autrement de tous immeubles bâtis ou non bâtis, de tous droits immobiliers, de tous biens meubles, et de toutes valeurs mobilières (telles que sans que cette liste puisse être considérée comme limitative ou exhaustive : des actions, parts sociales, droits de souscription, obligations, etc.), la cession desdits immeubles, droits, biens ou valeurs, l'étude l'implantation, la construction ou l'acquisition et l'exploitation de centrales photovoltaïques ou de tous autres moyens de production d'énergies renouvelables ; la maintenance, l'entretien et la réparation de toutes installations solaires et photovoltaïques et l'achat et la vente de tous matériels y afférents et plus généralement, la maintenance, la réparation et l'entretien de tous types de produits, systèmes de production d'énergie et de tous produits ou services connexes ou complémentaires. Exercice du droit de vote : Tout actionnaire peut participer aux décisions collectives, et chaque actionnaire dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : libres entre les actionnaires, lorsque la Société ne comporte que deux actionnaires. Droit de préemption au profit de chaque actionnaire. Agrément des cessions par l'Assemblée Générale Extraordinaire. Président : Société RACLEO, Société A Responsabilité Limitée au capital de 1.000.000 euros, dont le siège social est sis 19, avenue de la Grande Armée - 75116 PARIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 530 115 336, représentée par Monsieur David ESCANDE, ex-qualifiés de gérant. Directeur Général : Société GROUPE LIMA, Société A Responsabilité Limitée au capital de 675.000 euros, dont le siège social est sis 20, rue Galibert Pens - 81200 MAZAMET, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de CASTRES sous le numéro 518 675 392, représentée par Monsieur Paul CHABBERT, ex-qualifiés de gérant. La société sera immatriculée au R.C.S. de CASTRES.

Pour avis, La Présidente

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 09/09/2022, à SAINT LEUX LES LAVALUR, Dénomination : PTD IMMO Forme : Société civile immobilière. Objet : L'acquisition par voie d'apport ou d'achat, la propriété, la construction, la prise à bail, l'administration, la gestion de tous immeubles bâtis ou non bâtis, et de tous biens meubles et immeubles en vue de leur location rue ou meublée. Durée de la société : 99 années. Capital social fixe : 1000 euros Montant des apports en numéraire : 1000 euros. Cession de parts et agrément : La cession de parts est soumise à agrément. Siège social : 1170 Route de Lurel - 81500 SAINT-LIEUX-LES-LAVALUR la société sera immatriculée au RCS CASTRES Gérard : Monsieur Charly PATARD, demeurant 122, Chemin de Marquetave - 81370 SAINT-SULPICE-LA-POINTE

Pour avis, La gérance

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date du 03/09/2022, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : MAP STUDIO

Objet social : L'acquisition, la propriété, la gestion, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles et terrains, bâtis ou non bâtis, la mise en valeur, l'aménagement et la construction de tous immeubles sur ces terrains, elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement, et plus généralement, tout investissement portant sur tous biens et droits immobiliers ainsi que la prise de participation dans toute société à prépondérance immobilière ; éventuellement et exceptionnellement l'allénation du ou des immeubles devenus inutilité à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société.
Siège social : 454 Impasse des pradelles, 81140 PUYCELCI
Capital : 1 000 €
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'Albi
Co-gérance : Mme MARCY Goëlle, demeurant 454 Impasse des pradelles, 81140 PUYCELCI et M. PERESSON François, demeurant 454 rue Impasse des pradelles, 81140 PUYCELCI

La Gérance

Etude de Notaire « NOTALIFE »

SELARL, titulaire d'un Office Notarial
à COUFIOULEUX (Tarn),
57 Avenue Jean Bérenger

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me LABASSA, Notaire Associé de la SELARL NOTALIFE, notaire à COUFIOULEUX, 57 Avenue Jean Bérengerle 31/08/2022 a été constituée une société civile immobilière dénommée « SCI CHATEAU DE NOAILLES » : durée 99 ans : capital social 320.300,00 euros en numéraire et en nature divisé en 3203 parts de 100 euros chacune numérotées de 1 à 3203, attribuées aux associés : à Mme Claire PROUJET, 3200 parts numérotées de 1 à 3200, à Mme Aurèle PROUJET, 1 part numérotée 3201, à M. Florent PROUJET, 1 part numérotée 3202 et à M. Josselin PROUJET, 1 part numérotée 3203. Siège social : NOAILLES (81170), 95 Impasse Le Château : Objet : l'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question, en pleine propriété, en nue-propriété ou en usufruit, tant en France qu'à l'étranger, et à titre non habituel la vente des biens de la société, l'administration et la gestion du patrimoine social et notamment la conclusion de baux ou toutes autres conventions d'occupations ou reuses ou gratuites, la mise à disposition à titre gratuit au profit, savoir : De Mme Claire PROUJET, associée, et de M. Florent PROUJET, associé, et de la partie des biens et droits immobiliers apportés aux présentes à acquérir par la société sis à NOAILLES (81170), 95 Impasse Le Château, Et ce, soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement. Et plus généralement, toutes opérations juridiques ou financières se rattachant directement ou indirectement à cet objet, de nature à en faciliter la réalisation, pourvu qu'elles ne soient pas susceptibles de porter atteinte au caractère exclusivement civil de l'activité sociale. Précision étant faite qu'en ce qui concerne la mise à disposition à titre gratuit au profit des associés des biens et droits immobiliers ci-dessus visés, ces derniers s'engagent à acquiescer tous les frais d'entretien, frais de réparations locales ainsi que les grosses réparations, tous les impôts (taxe d'habitation, impôt foncier) et assurance habitation desdits biens, chacun à proportions des surfaces constituées qu'il occupe. Madame Claire PROUJET domiciliée à NOAILLES (81170), 95 Impasse du Château est nommée gérante pour une durée indéterminée. La société sera immatriculée au RCS d'ALBI.

Pour avis,